

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE TEICH

REUNION DU CONSEIL
(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil
Séance du jeudi 11 décembre 2025 à 19h

Affiché le 04/12/2025

Session Ordinaire
ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

Finances

- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Versement anticipé de la subvention 2026 au CCAS
- Délibération autorisant l'exonération partielle des pénalités de retard du lot 2 du marché de travaux pour l'aménagement d'un espace public de loisirs et de jeux aux abords du pôle culturel L'EKLA
- Convention avec la commune de Biganos pour l'hébergement dans le cadre du renforcement du dispositif estival de la gendarmerie pour l'année 2025
- Convention avec la commune de Gujan-Mestras pour l'hébergement dans le cadre du renforcement du dispositif estival de la gendarmerie pour l'année 2025
- Adhésion au réseau des communes forestières de Gironde

Urbanisme et développement économique

- Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations temporaires de changement d'usage de locaux d'habitation
- Signature d'un bail emphytéotique avec la société SOLVALOR au lieu-dit Graulin
- Signature d'une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie au lieu-dit Le Communal

Travaux et aménagements

- Convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS - Parcelle CO45

Intercommunalité

- Avis sur les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Règlement Intérieur du réseau MusiCOBAS

Ressources Humaines

- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - Instauration de la part variable complément indemnitaire annuel
- Revalorisation de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
- Ouverture de postes
- Suppression de postes
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales